



**COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
DE LA FEDERATION FRANCAISE DE NATATION**

1, allée de la Libération – 92000 NANTERRE – Tél : 0147299096 – Fax : 0147298206
Internet : <http://hautsdeseine.ffnatation.fr> - Courriel : cd92@club-internet.fr

REGLEMENT SPORTIF POUR LES REGROUPEMENTS ET SELECTIONS

La charte du nageur doit être observée par tous les nageurs représentant les sélections ou les regroupements départementaux et s'applique dès la prise en charge par le Comité Départemental. Elle doit être signée par le nageur, ses parents (s'il est mineur) et le président de son club, puis retransmise au Comité Départemental avant le départ du nageur.

Le déplacement se fera Aller et Retour avec le Comité Départemental

Le nageur doit respecter le matériel, les installations et les locaux (gradins et vestiaires propres) dans toutes les piscines qu'il fréquente sous la responsabilité du Comité Départemental, lors des entraînements comme pendant les compétitions.

Le nageur sélectionné doit avoir un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres nageurs, ainsi que de l'encadrement sportif, logistique et officiel. Cela s'applique en tous lieux (dans le vestiaire, au bord du bassin, sur le site d'hébergement, ...).

Il devra se conformer aux consignes de l'entraîneur.

Le nageur sélectionné lors d'un regroupement départemental se doit :

- de s'entraîner régulièrement et assidument,
- de participer aux autres compétitions de niveau départemental, régional et national, ceci afin de se rendre digne de sa sélection,
- de participer à l'amélioration des résultats dans le meilleur esprit sportif.

Participation aux compétitions extérieures

Les autorisations seront délivrées sous réserve de sélection ou de participation aux compétitions départementales et pourront éventuellement être accordées pour quelques nageurs seulement. En cas de non-respect de ces autorisations, les performances effectuées à cette même date ne seront pas prises en compte.

Je prends connaissance du présent règlement sportif, et m'engage à en respecter tous les articles.

Signatures		
Nageur	Parents (si mineur)	Président du Club